

MOTION

FAITE PAR LE Sr. DIOULOUFET,

Electeur du Canton de Rognes,

Prononcée à l'Assemblée Electorale du Département des Bouches du Rhône, le 11 Septembre à la Scéance du matin.

MESSIEURS,

QU'IL est majestueux! qu'il est imposant le spectacle que donne à l'univers une grande nation! lorsqu'après un sommeil léthargique de plusieurs siecles, tout-à-coup elle se reveille au bruit des fers dont le despotisme l'avoit chargée, les regarde avec sang froid d'un étonnement dédaigneux, les brise sans violence, & pour prévenir pareils excès aussi attentoires à sa souveraineté, dicte elle-même une constitution dont elle ne prend le modele ni chez les peuples les plus éclairés de l'antiquité, ni même chez aucune des nations ses contemporaines.

A

Non, Meſſieurs, les loix de tous ces divers peuples n'euſſent jamais pu élever la France à la hauteur de ſes nobles deſtinées. L'Égypte, ce premier berceau des ſciences & des arts, eut ſans doute beaucoup de bonnes loix; mais ce beau Royaume finit enſuite par être envahi par le deſpotiſme.

Les Grecs, ce peuple ſi vanté, malgré tous les grands légiſlateurs qu'ils eurent, ne firent des loix que pour des états très bornés, & Rome elle-même, cette maîtreſſe du monde, acquit beaucoup plus de célébrité par le nombre & par la rapidité de ſes conquêtes, que par l'excellence de ſes loix; la forme de ſon gouvernement changée pluſieurs fois & la décadence de ſon empire, ſont des preuves inconteſtables de cette vérité. Aujourd'hui-même parmi les différents peuples qui habitent l'Europe, une partie végete ſous le pouvoir arbitraire, tandis que les autres ſont ſoumiſes à des gouvernements, dont les principes à la vérité, quoique moins humilians pour les ſujets, ſont cependant encore tous entachés de ce vice commun à toutes les adminiſtrations.

Parmi ces puiſſances, Meſſieurs, l'Angleterre eſt le ſeul pays ou les peuples imaginent avoir recouvré leur liberté; mais à bien apprécier les efforts énormes qu'ils n'ont ceſſé de faire pour y parvenir, pendant plus d'un demi ſiecle, on peut aſſurer que les Anglois ne ſont entrés dans la carriere qui conduit à ce bonheur ſuprême, pour ainſi dire, qu'à pas comptés; qu'ils n'ont fait même que la moitié du chemin.

Il été réſervé à la France excluſivement de franchir à pas de géant, l'eſpace immenſe qui

ſépare la ſervitude de la liberté, de préſenter au monde le modele d'un gouvernement véritablement libre, & d'ajouter à la gloire qu'elle a acquiſe dans tous les temps par la voie des armes, celle encore de ſe donner des loix analogues à la dignité de ſes habitans & conformes d'ailleurs en tous points aux règles de la raiſon & de la juſtice.

C'eſt de cette ſainte Conſtitution qui vient d'être heureuſement terminée, dont je me propoſe, Meſſieurs, d'avoir l'honneur de vous entretenir aujourd'hui quelques moments; j'ai eſpéré que vous ne trouveriez pas mauvais que je paruſſe à cette tribune, tant pour mettre ſous vos yeux les principaux bienfaits qui réſultent déja de nos nouvelles loix, que pour vous propoſer un acte autenthique d'approbation & de reconnoiſſance. Le parfait civiſme de cette aſſemblée & de l'illuſtre citoyen qui la préſide me répondent d'avance du ſuccès de ma motion, & de cette indulgence dont j'ai beſoin.

La liberté, vous le ſavez, Meſſieurs, de tous les biens que nous tenons de Dieu, eſt ſans contredit le bien le plus ineſtimable; ce don précieux que nous avons reçu de ſa bonté infinie, eſt le plus bel attribut de notre exiſtence morale; l'homme qui ne ſeroit point libre n'auroit qu'un avantage bien foible ſur la brute: la raiſon qui le diſtingue d'elle ne deviendroit alors à ſes yeux qu'un motif déſeſpérant de lui faire ſentir à chaque inſtant de la vie toute l'humiliation de ſon état dèplorable.

Les François furent libres & égaux pendant les premiers ſiecles de la monarchie, les honneurs & les dignités, n'établiſſoient entr'eux qu'une

ſubordination momentanée ; ils avoient des chefs & des jnges & point de ſupérieurs. Mais par la craſſe ignorance, & par l'aveugle ſuperſtition des peuples d'une part, & de l'autre, par l'amour immodéré de dominer, & ſur-tout par une politique des Princes bien mal entendue, inſenſiblement nous perdîmes ce droit inné, que rien cependant ne peut preſcrire. Toute fois notre condition devint plus triſte encore pendant le dixieme ſiecle ; ce fut ſous le regne d'Hugues-Capet, que tout-à-coup nous nous trouvâmes plus fortement garrotés des liens du deſpotiſme & de tous ceux de la féodalité qui avoit déja pris naiſſance à cette époque. En venant au monde, preſque tout naiſſoit en France ou ſerf ou vaſſal, toujours marqué d'un double ſceau de réprobation ; & tandis que l'on étoit facilement purifié de la premiere tâche originelle, que l'on n'avoit point pu éviter, rien ne pouvoit effacer la ſeconde dont il eût été facile à la nation de ne jamais ſouffrir l'opprobre & la ſouillure. Enfin ſous Philippe-le-Hardi fils de ſaint Louis, nos maux jetterent les plus profondes racines ; ſous le regne de ce Roi la pénurie d'argent qui eſt toujours induſtrieuſe, fit trouver le beau ſecret de ſe ſervir de ce métal comme d'un creuſet pour purifier le ſang de ce que l'on appelloit les vilains, on commença dès-lors à faire des nobles pour des écus, & au lieu d'alléger le fardeau déja trop peſant de tous ces petits ſouverains, on en multiplia le nombre ; & par ce moyen peu politique on mécontenta la nation, qui depuis 7 à 800 ans, juſqu'au moment de notre heureuſe revolution, n'a ceſſé de voir encore augmenter ces abus, par l'intruſion

journaliere d'une infinité de nobles faits à prix d'argent. Invention funeste ! elle humilioit les citoyens sans fortune, en les rendant inférieurs agens qui fort souvent ne les valoient pas, & écrasoit en même-temps la nation entiere, de tout le poids de l'impôt dont ces nouveaux ennoblis cessoient promptement de payer leur part.

Mais enfin, graces aux décrets de nos sages Législateurs, toute cette économie féodale n'existe déja plus, tous ces petits vampires qui ne cessoient de s'alimenter de notre sang, sont détruits : nous voila rentrés dans nos droits, nous voilà enfin redevenus tous libres & tous égaux.

Cet avantage, Messieurs, tout inappréciable qu'il est, vous le paroîtra bien plus encore quand vous voudrez faire attention aux bienfaits singuliers qui en sont les conséquences nécessaires. L'homme redevenu libre en France, l'est aujourd'hui dans sa personne comme il l'est dans sa propriété. Par conséquent pour ce qui regarde la liberté individuelle du citoyen, plus de bastille, plus de ces cachots affreux, ouverts par le despotisme, où l'humanité étoit traitée beaucoup plus mal, que ne l'est ailleurs l'animal le plus incomode, & dans lesquels un citoyen étoit jetté, oublié pendant des 35 ans, pour avoir eu par étourderie de jeunesse, peut-être excusable, le malheur de déplaire à une femme puissante & corrompue.

Sans doute que dans une nation composée de plus de 25 millions d'habitans, il sera malheureusement nécessaire d'avoir des maisons de détention ; mais ce ne sera plus le pouvoir arbitraire, qui à sa volonté & pour assouvir sa haine ou sa fureur, y retiendra les prévenus de crimes :

ce ſera la loi ; ce ſera elle qui ſans partialité, comme ſans vangeance , les y faira enfermer, les y retiendra plus ou moins de temps, ou les en faira ſortir ; mais dans tous les cas, plus de ces martires continuels , plus de ces traitemens pires cent fois que la mort même ; plus parconſéquent encore de ces lettres de cachet au moyen deſquelles un citoyen honnête tout-à-coup diſparoiſſoit du ſein de ſa famille, du milieu de la ſociété, pour être envoyé à ſix mille lieues de ſes foyers, où être détenu ignoré dans quelque coin du monde, toujours au nom du Souverain qui n'en avoit jamais entendu parler. Mais quel étoit donc le crime dont cet infortuné s'étoit rendu coupable ? de quelle action criminelle étoit-il donc accuſé ? Hélas, Meſſieurs, cet homme avoit étoit aſſez mauſſade & en même tems aſſez peu liant, pour avoir mis obſtacle à ce qu'un Miniſtre en place ou un grand Seigneur entretînt un commerce déshonorant avec ſa femme ou avec ſa fille. Non, Meſſieurs, plus de ſemblables atrocités à l'avenir ; plus de pareilles infamies.

Quand à la liberté des propriétés, plus par conſéqueut de ces chemins d'une longueur énorme à travers les meilleures terres, que l'on envahiſſoit pour aller ſans aucun but d'utilité publique, au château d'un homme riche, qui très-ſouvent après avoir eu le talent funeſte autant que mépriſable de s'engraiſſer aux dépens du peuple, avoit encore eu l'adreſſe de mettre un intendant dans ſes intérêts, pour ſe procurer par corvée une ſuperbe route, ſans s'inquiéter ni l'un ni l'autre d'enlever à la Nation un terrein prétieux qui nourriſſoit auparavant une quantité conſidérable de familles.

Non, Meſſieurs, plus de ces actes de deſpòtiſme

ſi deſtructeurs. Sans doute que dans un Royaume auſſi étendu qu'eſt la France, il ſera indiſpenſable par la ſuite d'ouvrir des chemins dans différens Departemens qui en ont un beſoin urgent, pour faciliter le commerce immenſe que nous allons faire; mais ce ſera la Nation qui en jugera la néceſſité, qui les ordonnera & qui payera la valeur des terres qu'elle croira devoir prendre pour les établir; plus par conſéquent encore de ces impôts arbitraires & accumulés les uns ſur les autres; plus de ces augmentations ſubites & conſidérables ſur la cotte d'impoſition d'un particulier, dont on vouloit ſe venger indirectement, & que l'on ne vexoit ainſi très-ſouvent, que pour ménager un délateur utile dont il eût été imprudent de ralentir le zele; non, Meſſieurs, il n'en ſera plus ainſi à l'avenir, ce ſera la Nation elle-même qui fixera l'impôt; chaque citoyen ſaura ce qu'il aura à payer invariablement, & il n'aura plus à redouter l'effet des recherches, ni celui des baſſes vengeances.

Tels ſont, Meſſieurs, les avantages infiniment précieux qui réſultent déja de nos nouvelles Loix. Sous quel autre régime, je le demande, euſſions-nous jamais pu en eſpérer de ſemblables? Sous quel autre régime, je le demande encore, eût-on pu, ſans mettre l'Etat en danger, anéantir ce coloſſe énorme dont les bras s'étendoient d'un bout de l'Empire à l'autre, peu eſtimable par la vénalité de ſes charges, terrible dans ſes vengeances, redoutable par la lenteur de ſes jugemens, ſouvent inique & toujours ruineux, & plus redoutable encore par ſon inamovibilité, qui ſans miſſion légale, toujours luttant contre l'autorité des Rois, n'enrégiſtroit les édits burſaux, qu'autant que leur rigueur ne l'atteignoit point; toujours prêts

à les sanctionner, dès que son intérêt personnel n'étoit point compromis, ou que quelque grace partielle venoit dédommager quelques-uns de ses membres les plus marquans.

Sous quel autre régime, je le demande encore, eût-on pu réduire au simple & honnête nécessaire, cette caste privilégiée & orgueilleuse qui par le plus criant des abus possédoit *par esprit de pauvreté* plusieurs milliards en propriétés foncieres, dont elle mangeoit le reveuu immense, le plus souvent d'une maniere scandaleuse, sans être presque tenue à rien faire & sans contribuer aux charges de l'Etat ? Quel est le Roi, si puissant que vous puissiez l'imaginer, Messieurs, qui eût jamais osé tenter la réforme devenue indispensable d'un abus aussi dérisoire.

Mais quels sont ces deux hommes que l'on apperçoit dans l'éloignement? Ils se prennent la main en signe d'estime & de fraternité. C'est encore ici, Messieurs, un des bienfaits les plus signalés de nos nonvelles Loix. L'un de ces hommes que vous voyez, étoit ci-devant un très-haut & très-puissant Seigneur, l'autre est tout uniment un simple citoyen, qui certainement n'eût point été acosté du pr micr, il n'y a pas seulement trois ans, & qui n'en eût été regardé que du haut de sa grandeur; mais aujourd'hui cet ancien Gentilhomme, convaincu de toute l'inutilité de ces vieux parchemins, & desirant en bon patriote pouvoir devenir utile à la Nation, fait un accueil favorable à cet honnête citoyen dont il voudroit se procurer le suffrage, ainsi que celui de ses amis, pour pouvoir monter successivement aux places honorables ou utiles de l'administration.

C'est ce rapprochement des hommes, Messieurs,

qui eût paru impoſſible avnnt la révolution, qui ſans contredit, eſt un chef-d'œuvre en politique! il y avoit trop de diſtance d'un homme à un autre homme; aujourd'hui le plus puiſſant aura beſoin de celui même qui ſera dans l'indigence: il l'aidera, il le traitera honnêtement & de proche en proche, la partie de la Nation qui a le plus beſoin de ſecours, en trouvera; tout le monde vivra fraternellement, tout le monde ſera content.

Mais actuellement, Meſſieurs, comment ſeroit-il poſſible de citer en détail tous les décrets qui ajoutent encore à votre bonheur? comment dire tout ce que nous tenons de nos dignes Repréſentans, ſur-tout, comment dire ce qu'ils ont fait pour les habitans des campagnes? C'eſt à vous, honnêtes & paiſibles cultivateurs qui decorez cette Aſſemblée à qui je m'adreſſe; examinons un peu, je vous prie, rapidement, enſemble, ce que vous gagnez déja à ce nouvel ordre de choſes; voyons combien l'avantage que vous en retirerez eſt déja conſidérable: plus de corvées, plus de milices, plus de ces animaux voraces & ſans nombre qui déſoloient vos héritages, & que vous ne pouviez ſeulement point repouſſer, ſans encourir les peines les plus graves? plus de ces dîmes que vous aviez tant de peine à voir enlever de deſſus vos champs, on peut dire auſſi plus de ſel qui étoit ſi cher, plus d'entrée dans les villes, par conſéquent, des débouchés plus faciles pour toutes vos denrées, plus de droits ni d'inquiſition ſur vos vins & vos huiles; diminution de moitié ſur le tabac; diminution ſur les cuirs, diminution ſur les fers; que vous dirai-je de plus! calculez ſeulement ſur ces objets dont je parle & qui vous touchent le plus de près, & voyez ſi au moyen de toutes

ces ſuppreſſions, ces diminutions, il vous reſtera quelque choſe à payer pour votre part de l'impôt, en ſuppoſant même que pour venir eſſentiellement au ſecours de l'État, il fût dans la dure néceſſité de vous demander encore pendant quelque temps, autant & même un peu en ſus du taux que vous avez payé juſqu'à préſent, calculez & voyez de bonne foi, ſi déja vous ne gagnez point infiniment à cette nouvelle adminiſtration. Mais outre tous ces avantages ſi réels & ſi conſidérables, compterez-vous pour rien la faculté que vous avez de faire vos récoltes de toute nature, quand bon vous ſemblera, ſans craindre qu'une permiſſion trop lente à venir, ne puiſſe leur faire perdre de leurs qualités ?

Compterez-vous pour rien cette juſtice prompte & gratuite que vous avez à votre porte, le plus bel établiſſement de la Conſtitution qui, outre tant de journées que vous perdiez ſans ſon ſecours à aller la chercher au loin, vous épargne encore tout l'argent qu'il vous en coûteroit, ſouvent pour ne point l'obtenir.

Qu'elles précautions d'ailleurs ſous ce nouveau régime, pour qu'aucun citoyen ne ſoit lézé dans la diſtribution partielle de l'impôt ! Quel abord fraternel dans tous les Corps Adminiſtratifs pour le redreſſement de vos griefs ! quelle facilité enſuite pour le payement ! quelle économie indulgente pout les fraix de perception ! on ſeroit tenté de croire que tous les bienfaits de la révolution n'ont été ainſi combinés que pour tourner tous excluſivement à votre bonheur.

Juſqu'à préſent, Meſſieurs, je n'ai fait qu'éfleurer le détail des principaux bienfaits dont nous ſommes déja redevables à nos loix. Mais qui pourroit

compter les avantages incalculables qui en réſulteront encore ſous peu de temps, lorſque la Nation ouvrant enfin les yeux ſur l'anarchie affreuſe qui déſole ce beau royaume d'un bout à l'autre, ſentira que la liberté, le plus bel apanage de l'homme dont elle fait la gloire & le bonheur, eſt diamétralement oppoſée à la licence qui le dégrade, & le rend malheureux, & qu'elle faira ceſſer un fleau auſſi deſtructeur de tout ordre, de toute police & de toutes bonnes mœurs. Lorſque nos freres qui ſe ſont éloignés de nous, par l'effet d'une peur mal fondée, ou par un mécontentement provoqués par des circonſtances critiques, auront le bon eſprit de revenir dans leur patrie y conſommer un revenu qu'ils ſont allés porter triſtement ailleurs. Lorſqu'enfin le numéraire qui n'eſt point en aſſez grande quantité en France, ſera augmenté en raiſon de celui qui exiſte & de la population immenſe du Royaume.

Qui pourroit bien dire le commerce immenſe de conſommation intérieure qui ſe faira alors dans toutes les provinces de ce vaſte Empire! qui pourroit bien évaluer celui qui ſe faira auſſi de tous nos ports dans les quatre parties du monde! que d'encouragement pour l'agriculture! que de terres juſques à ce moment abandonnées comme mauvaiſes & qui ſous la main d'une induſtrie dégagée de toutes eſpeces d'entraves vont devenir fertiles! que de marais deſſéchés! que de canaux ouverts! que de communications eſſentielles entre des pays qui ne ſe connoiſſoient à peine que de nom! que de nouvelles manufactures dans tous les genres ne vont point s'établir ſucceſſivement de tous côtés! peut être même encore, Meſſieurs, que de nouvelles découvertes dans les mers les

plus éloignées ne mettront point notre induſtrie dans toute ſon activité, & par ce moyen ne donneront point un accroiſſement immenſe à nos richeſſes! qui peut bien dire enfin juſqu'où la France va porter dorénavant ſon génie, ſes forces & ſon opulence! à la vue de tant de bienfaits que nous avons déja reçus au-deſſus de nos eſpérances, & dans l'attente de tous ceux dont nos nouvelles loix, nous promettent encore la jouiſſance ſous peu de temps, quel eſt le François qui dans l'attendriſſement de ſon cœur, ne doive point benir à jamais ces hommes célebres qui nous les ont procurés?

C'eſt à vous illuſtres & magnanimes Citoyens, oui c'eſt à vous nos dignes Repréſentans; c'eſt à vos talents ſupérieurs en tout genre, c'eſt à votre courage infatigable, ce ſont à vos veilles ce ſont à vos travaux au deſſus des forces de l'humanité à qui nous allons devoir tant de bienfaits. Puiſſent auſſi votre gloire & votre nom paſſer à la poſtérité la plus reculée, gravés ſur le marbre & ſur l'airain, auſſi profondément que la reconnoiſſance l'eſt dans nos cœurs! puiſſe encore l'hiſtoire beaucoup plus durable que les pierres & que les métaux, tranſmettre à nos derniers neveux, le témoignage le plus authentique de notre reſpect le plus tendre & de toute notre vénération la plus profonde pour vous.

En levant nos regards, Meſſieurs, vers l'illuſtre Sénat François, qu'elle n'eſt point notre douleur de n'y plus retrouver l'homme rare que nous nous glorifions d'avoir choiſis, & qui par ſes vertus nous a en quelque ſorte tous illuſtrés? Puiſqu'il n'eſt plus......., puiſqu'ainſi l'a voulu l'inflexible deſtin, puiſque la France entiere a jetté des fleurs

ſur la tombe de cet illuſtre mort, & rendu les derniers devoirs à ſes manes, il ne nous reſte plus qu'à nous efforcer d'imiter cet amour de la patrie dont il fut conſtamment embraſé; le patriotiſme fut ſa vertu dominante, le bonheur de ſes concitoyens le ſeul objet dont il fut toujours profondement occupé; cette vertu eſt celle des grandes ames, & c'eſt elle qui les rend capables des actions les plus héroïques.

Soyons donc Patriotes, Meſſieurs; oui, tout citoyen eſt nul dans ſon pays quand il ne l'eſt point; rendons-nous utiles à la choſe publique, & croyons fermement que s'il eſt doux, que s'il eſt grand de vivre pour ſa patrie, il eſt auſſi infiniment glorieux de pouvoir, comme Mirabeau, mourir à ſon ſervice.

O France! ô ma chere patrie! le petit nombre d'années réparties aux foibles mortels, & dont j'ai vu s'écouler une partie, ne me permettra peut-être point d'être le témoin de toutet la féclité! Mais je mourrai content; j'ai vu l'aurore du beau jour qui ſe leve pour t'éclairer, déja même le ſoleil eſt à une certaine élévation; oui, j'employerai à t'aimer, à te ſervir le temps de ma carriere; & quand le deſtin le voudra, je mourrai content; le vœu de mon cœur eſt ſatisfait; j'ai toujours deſiré de te voir heureuſe: tu commence à l'être; & fier du choix que nous venons de faire, j'oſe dire que tu la deviendra bien plus encore par la ſuite; tu n'as point d'ennemis au dehors à redouter; tu n'en as qu'un dont tu as quelque choſe à craindre; tu le nourris dans ton ſein: & cet ennemi.......? C'eſt toi même. Mais dans tous les cas, ſouviens-toi du ſerment que tu as prêté, ſouviens-toi que tu as juré de maintenir notre ſublime Conſtitution; garde ce ſerment avec la fidélité la

plus religieuse ; la durée de ton empire sera alors celle du temps. O ma chere patrie ! puissent tes Loix sublimes pour le bonheur du genre humain, après avoir assuré le tien, après avoir fait l'admiration de l'Europe entiere, lui servir encore de modele ! puissent-elles aussi en servir successivement aux peuples de la terre les plus éloignés de toi !

Après avoir rappelé, Messieurs, tout ce qui peut émouvoir la reconnoissance envers nos bienfaiteurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'exprimer vos sentimens par une adresse à la Législature actuelle de l'Assemblée Nationale, au sujet de l'achevement de la Constitution, laquelle adresse M. le Président sera prié de faire partir, l'Assemblée tenant encore. J'opine à cet effet à la nomination de quatre Commissaires pour présenter à l'Assemblée un projet d'adresse.

A AIX, de l'Imprimerie de la Veuve d'ANDRÉ ADIBERT, Imprimeur du Roi, vis-à-vis le College. 1791.


170